

**Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique de nouvelle génération
(CLEA+) 2026 de la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent**

Il est lancé,

en partenariat avec :

la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord

en lien avec :

le conseil départemental du Nord
le conseil régional des Hauts-de-France,

un APPEL A CANDIDATURES

en direction des artistes et des collectifs artistiques
de tous domaines d'expression artistique

**pour deux résidences-mission ciblant le temps scolaire
se déployant du 26 janvier au 19 juin 2026**

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent est engagée depuis 2014 dans un contrat local d'éducation artistique (CLEA) en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN Nord).

Le CLEA est désormais un dispositif ancré sur le territoire et bien connu des partenaires. Après deux conventions successives et une année de transition, les partenaires ont souhaité renouveler leur engagement au travers d'un contrat de nouvelle génération se déployant sur trois années scolaires (2024-2025 ; 2025-2026 ; 2026-2027). Ce dernier est une réponse ajustée à la réalité et aux spécificités du territoire (culturelles, naturelles, sociales, économiques, etc.). Il permettra notamment de poursuivre la sensibilisation des différents réseaux de professionnels afin de démultiplier les apports auprès des publics dont ils ont la responsabilité. Seront notamment ciblés les professionnels de la petite enfance ainsi que les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent propose chaque année cinq résidences-mission annuelles à rayonnement intercommunal à savoir :]

- 2 résidences-mission dès 3 ans en temps scolaire sans toutefois être excluant des temps périscolaire et extrascolaire
- 1 résidence-mission tout au long de la vie
- 1 résidence-mission des tout-petits de 0 à 3 ans
- 1 résidence-mission d'appui-artistique ciblant les professionnels œuvrant dans les champs de la santé et du handicap

Les partenaires précités, soutiennent ce CLEA nouvelle génération sachant qu'ils peuvent s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création puisqu'il n'y a dans ce cadre, ni enjeu de production, ni enjeu de commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre auprès des publics cités ci-dessous la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

1. À PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue de deux résidences-mission scolaires qui vont se déployer

sur le territoire de la communauté d'agglomération du Cœur d'Ostrevent, deux artistes et/ou collectifs d'artistes professionnels de tous domaines d'expression artistique.

Les artistes ou équipes artistiques candidats doivent pouvoir fédérer autour de leur présence et de leurs œuvres une large communauté scolaire d'enfants et de jeunes, dès 3 ans et sans limite d'âge, ainsi que leur famille et leur entourage. Les partenariats entre établissements scolaires et structures du hors temps scolaire seront fortement encouragés afin de contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la communauté d'agglomération du Cœur d'Ostrevent, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Il est précisé que les interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, **à répartir sur la période du lundi 26 janvier au vendredi 19 juin 2026** (avec deux coupures aux vacances scolaires du 16/02 au 28/02 et du 13/04 au 25/04).

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

Une semaine de découverte du lundi 1^{er} décembre au vendredi 5 décembre 2025 (dates à confirmer) est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension

du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. **Les artistes sont invités le mardi 16 septembre 2025 à 14h30 à rencontrer l'équipe du service culturel de la communauté d'agglomération et les partenaires institutionnels du CLEA+ et le mardi 2 décembre 2025 à 17h et 18h à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinées aux enseignants du premier et second degré et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail.** Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

Une journée de découverte du territoire aura lieu le jeudi 4 décembre 2025 afin de permettre aux artistes retenus de se familiariser avec le territoire.

- Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 17 semaines, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité. Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Il est à préciser que le nombre de structures participantes est limité à 20 projets par résidence. Les projets se déployant à l'échelle d'un établissement ou de plusieurs classes ainsi que les projets « inter-structures » seront encouragés. S'il y a trop de participants, un choix collégial sera réalisé par l'équipe du service culture, l'artiste et le rectorat. Le but étant de faire participer tout le monde sur le principe de roulement d'une année à l'autre.

En complémentarité de ces actions, la collectivité souhaite par ailleurs décliner d'autres temps :

- Un temps de diffusion :

Des temps de diffusion du répertoire artistique sont également prévus. À l'occasion de l'opération « Par cœur et par mots », la collectivité souhaite mettre en place un temps de diffusion en bibliothèque courant du mois de mars proposant un temps de pratique artistique et un temps de restitution / diffusion en fin de journée. En fonction du budget, un autre temps de diffusion pourra être envisagé au sein d'une autre structure (théâtre de Somain, Centre historique minier de Lewarde, etc.)

- Une journée professionnelle destinée aux professionnels/ parents le mercredi 18

mars 2026 de 10h à 17h (date sous réserve de confirmation) : afin de transmettre aux professionnels/aux parents, des méthodes, des outils et gestes artistiques qu'ils pourront réinvestir après la résidence-mission. Cette journée se décline en deux temps : une partie théorique le matin et une partie d'expérience sensible l'après-midi.

Dans cet objectif d'outiller durablement les professionnels du territoire, la collectivité souhaite créer une malle pédagogique qui pourra être mis à dispositions des bibliothèques et structures du territoire afin de prolonger les gestes artistiques au-delà de la période de résidence. Cette malle sera co-construite avec l'équipe du service culturel et adaptée à l'univers artistique et la pratique de l'artiste résidence. A titre d'exemple :

- Michel Boucher, illustrateur, a laissé une malle de ses ouvrages, et des exemplaires de livrets créés avec les participants lors de sa résidence-mission.
 - L'échappée belle, a laissé une malle tout-petits avec des albums jeunesse adaptés et des accessoires (instruments de musique, balles lumineuses, etc.)
 - Cie Balles et Pattes, a créé une malle/valise de magie pour apprendre des petits tours de magie.
- **Un temps de clôture à définir sur la semaine du 1 au 5 juin (dates sous réserve de confirmation)** : festif et convivial, ce temps sera l'occasion de réunir l'ensemble des partenaires de toutes les résidences-mission et les habitants afin de valoriser les gestes artistiques proposés de janvier à juin.

Conditions financières

Les contributions respectives de la communauté d'agglomération du Cœur d'Ostrevent, et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques », l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ;

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure. Ces diffusions donneront lieu à un avenant à la convention

Frais annexes :

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge par la communauté d'agglomération (remboursement sur présentation de justificatifs) à hauteur maximale de 4 000 euros TTC pour chaque équipe artistique. La réservation de l'hébergement est à l'initiative de l'artiste ou de l'équipe artistique. Lors de la semaine d'immersion, un guide de présentation du territoire et une liste des possibilités d'hébergement sera remis. Les artistes ou l'équipe artistique résidant à proximité du territoire peuvent faire le choix d'être hébergés ou non. Il est toutefois précisé que dans ce particulier, le forfait transport restera le même et les repas sont à la charge des artistes.

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait de 1000€ TTC maximum pour la période de résidence. En revanche, les voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Selon les besoins, une enveloppe pour l'achat ou la location de matériel peut être allouée (montant plafonné à 1000€ TTC). Tout besoin sera à justifier à la communauté

d'agglomération Cœur d'Ostrevent pour validation. Le matériel restera propriété de de l'intercommunalité à l'issue de la résidence.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste- résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE

La communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, compte une population d'environ 73 000 habitants.

Ce territoire regroupe 20 communes : Aniche, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Écaillon, Erre, Fenain, Hornaing, Lewarde, Loffre, Marchiennes, Masny, Monchecourt, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt, Rieulay, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing.

Il est utile de préciser que :

- 40% de la population a moins de 30 ans ;
- 27,1% n'a pas de diplôme ;
- la densité de population est moyenne (513,6 habitants/m²) ;
- 19,2% de la population est au chômage
- Les 15-24 ans représentent 8 352 individus : 3 389 sont actifs (40.6%)mais seulement 1 986 sont actifs ayant un emploi (23.8%)

Pour plus d'informations, la fiche INSEE du territoire de l'agglomération est consultable sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-245901152>

La politique culturelle conduite par Cœur d'Ostrevent Agglo participe au déploiement d'un développement culturel homogène sur son territoire, en partenariat avec les communes et le réseau associatif culturel. Elle vise à développer l'accès et à l'attrait de tous les habitants à la culture sur son territoire peu pourvu en équipements culturels et où l'accès à l'emploi reste difficile.

Elle se décline en 4 axes :

- Développer l'attrait culturel des habitants
- Nourrir l'éveil culturel et artistique dès le plus jeune âge
- Animer le réseau musical des pratiques amateurs
- Développer le réseau de Lecture Publique

La politique culturelle se construit grâce aux soutiens financiers du ministère de la Culture et du département du Nord (réseau départemental de développement culturel en milieu rural). Elle compte aussi parmi ses partenaires la Médiathèque Départementale du Nord et l'Éducation Nationale.

Depuis le 1er juillet 2019, la collectivité a lancé un réseau de lecture publique fédérant 9

bibliothèques en 2019 puis 7 autres bibliothèques en 2021 (soit 15 bibliothèques en réseau sur les 16 du territoire) offrant le même service aux habitants (portail, réservations et accès à l'offre à distance). Une programmation culturelle régulière est co-construite entre l'intercommunalité et les bibliothèques associée à quatre temps forts : les Nuits de la Lecture en janvier, Festival « Par cœur et par mots » en mars, la fête du réseau l'été et « Lire en Ostrevent » en octobre/novembre. Des actions spécifiques pourront être envisagées entre les artistes retenus et le réseau de bibliothèques.

Une saison culturelle est également proposée tout au long de l'année aux habitants proposant de manière gratuite spectacles et ateliers découverte.

Le territoire est traversé par trois circonscriptions scolaires : Douai-Waziers, Douai-Cantin, Douai-Rieulay. Cela représente pour l'enseignement public et privé :

- 92 écoles primaires (maternelles et élémentaires)
- 7 collèges
- 6 lycées et lycées professionnels

Il existe également sur le territoire intercommunal des structures et associations dirigées vers les différents publics en dehors du temps scolaire : des structures culturelles, de loisirs ou sociales qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats, citons sans être toutefois exhaustif :

- Sphère culturelle :
 - 16 bibliothèques
 - Le centre historique minier à Lewarde
 - Un cinéma (de 100 places) à Aniche
 - Un théâtre (de 850 places) à Somain
- Sphère sociale :
 - 6 centres sociaux
- Sphère petite enfance:
 - Le relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut (RISEPE)
 - 5 relais petite enfance (RPE)
 - 5 maisons d'assistantes maternelles (MAM)
 - 9 crèches ou micro-crèches
- Sphère sanitaire et médico-sociale :
 - 2 instituts médico-éducatifs (IME)
 - 5 maisons de retraite / E.H.P.A.D
 - 1 centre hospitalier
 - 4 foyers de vie
 - 1 collocation de seniors
 - 2 résidences autonomie

Ces différents établissements et structures constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

3. ACCOMPAGNEMENT

La communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent (et plus précisément son service culture) a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne les artistes-résidents afin de le guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent chaque artiste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale ;
- organisent des temps de formation en relation étroite avec l'artiste permettant aux enseignants des premier et second degrés, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenus.

4. COMMUNICATION

Nul habitant du territoire concerné n'étant censé ignorer la présence de l'artiste ou du collectif et de ses productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont les premiers concernés.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, une information globale s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ;

en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent. Elle assure par ailleurs la communication, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias.

5. TRANSITION

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

6. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, de l'appel à candidature, des divers documents culturels téléchargeables sur le site de la communauté d'agglomération et du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (de deux pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission, d'illustrer votre capacité à vous adapter aux publics cibles, à proposer un temps professionnel, à utiliser les outils déjà disponibles et montrant en quoi la démarche artistique répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique (de 10 pages maximum) présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat et plus particulièrement vos expériences d'action culturelle et d'éducation artistique ;
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence ;
- les formulaires d'inscription et synthèse projet joint en annexe à l'appel à candidatures dûment complété.

La date limite d'envoi est fixée au dimanche 9 mars 2025 à 23h55, dernier délai.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA+ lundi 31 mars 2025. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront jeudi 3 avril 2025. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard vendredi 4 avril 2025.

Le non-respect de ces différents points peut amener l'élimination du candidat.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

ANNEXES à fournir à part du dossier PDF : alariviere@cc-coeurdostrevent.fr

1. Un formulaire d'inscription et synthèse projet à compléter (joint en annexe à l'appel à candidatures)
2. Une copie du **permis de conduire** en cours de validité pour chaque artiste
3. Dossiers artistiques/présentations de vos œuvres artistiques et fiche technique le cas échéant (spectacles, concerts, expositions, etc...)

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse électronique suivante :

alariviere@cc-coeurdostrevent.fr

(Objet: **Candidature CLEA+ scolaire– Cœur d'Ostrevent Agglo** suivi du nom de l'artiste).

NOTA BENE : Privilégier l'envoi via WeTransfer.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Emeline Ducrocq

Responsable du service culture



03 27 71 37 35



educrocq@cc-coeurdostrevent.fr

Aurélié Larivière

Médiatrice culturelle – référente CLEA+



03 27 71 37 87



06 37 64 15 53

alariviere@cc-coeurdostrevent.fr

Béatrice Pennequin

Coordinatrice Lecture Publique



03 27 71 37 63



bpennequin@cc-coeurdostrevent.fr

Site internet de Cœur d'Ostrevent :

<https://www.coeurdostrevent.fr/>

Portail internet des bibliothèques de Cœur d'Ostrevent :

<https://www.bibliotheque.cc-coeurdostrevent.fr/>

Site internet de la DRAC Hauts-de-France

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hautsde-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Actionculturelle-et-territorial>

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>

Annexe

BULLETIN d'INSCRIPTION

A retourner au plus tard le dimanche 9 mars 2025 dernier délai

Compagnie/association porteuse de la candidature :

Nom et prénom de l'artiste / des artistes :

Adresse postale :

Commune :

Téléphone portable : Mail :

Discipline(s) artistique (s) :

☐ **Compagnie ou artiste souhaitant participer à l'une des résidences-mission scolaire :** du lundi 26 janvier au samedi 19 juin 2026

- Nom et prénom :
- Nom et prénom :
- Nom et prénom :

☐ **Compagnie ou artiste souhaitant participer à la résidence-mission tout au long de la vie :** du lundi 26 janvier au samedi 6 juin 2026

- Nom et prénom :
- Nom et prénom :

☐ **Compagnie ou artiste souhaitant participer à la résidence-mission des tout-petits :** du mardi 7 avril au samedi 13 juin 2026

- Nom et prénom :
- Nom et prénom :
- Nom et prénom :

Préciser vos dates de représentations possibles : (merci de transmettre les fiches techniques et photos)

.....
.....

Fiche synthétique de présentation du projet

A retourner au plus tard le dimanche 9 mars 2025 dernier délai

Compagnie/association porteuse de la candidature :
Nom et prénom de l'artiste / des artistes :

Adresse postale :
Commune :

Téléphone portable : Mail :
Discipline(s) artistique (s) :

Quelles motivations guident votre engagement en faveur d'une résidence-mission menée à des fins d'EAC ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pourquoi choisir de déposer une candidature pour le CLEA+ sur la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Comment envisagez-vous l'articulation d'aborder les professionnels ciblés dans le cadre de la résidence ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quel est le projet qu'il vous tiendrait à cœur de mettre en place durant la résidence ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....